



# Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale  
24 juillet 2020  
Français  
Original : anglais

---

## Commission de consolidation de la paix

Quatorzième session

Comité d'organisation

### Compte rendu analytique de la 1<sup>re</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 29 janvier 2020, à 10 heures.

*Président* : M. Fernández de Soto Valderrama . . . . . (Colombie)

*Puis* : M. Blanchard . . . . . (Canada)

## Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Projet de rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa treizième session

Élection des membres du Bureau

Travaux de la Commission de consolidation de la paix

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et être adressées dès que possible au ou à la Chef de la Section de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org)).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Adoption de l'ordre du jour (PBC/14/OC/1)**

1. *L'ordre du jour est adopté.*

**Projet de rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa treizième session (PBC/13/OC/L.1)**

2. **Le Président** rappelle que le projet de rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa treizième session (PBC/13/OC/L.1), qui rend compte des travaux effectués par la Commission en 2019, a été approuvé à titre provisoire et de manière informelle par le Comité d'organisation dans le cadre de consultations informelles, en attendant sa traduction dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. La version finale du rapport sera examinée par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

3. *Le projet de rapport est adopté.*

**Élection des membres du Bureau**

4. **Le Président** déclare que, compte tenu des consultations antérieures entre les groupes régionaux et les membres du Comité d'organisation, il croit comprendre que le Comité est prêt à élire le Président de la quatorzième session de la Commission de consolidation de la paix.

5. *Le représentant du Canada est élu Président par acclamation pour un mandat prenant fin le 31 décembre 2020.*

6. **Le Président** déclare que le Groupe des États d'Asie et du Pacifique a approuvé la candidature du représentant du Japon au poste de Vice-Président de la Commission à sa quatorzième session.

7. *Le représentant du Japon est élu Vice-Président par acclamation pour un mandat prenant fin le 31 décembre 2020.*

8. **Le Président** annonce que le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes a approuvé la candidature du représentant de la Colombie au poste de Vice-Président de la Commission à sa quatorzième session.

9. *Le représentant de la Colombie est élu Vice-Président par acclamation pour un mandat prenant fin le 31 décembre 2020.*

10. *Le représentant du Brésil est réélu Président de la formation Guinée-Bissau, le représentant du Canada est réélu Président de la formation Sierra Leone, le*

*représentant du Maroc est réélu Président de la formation République centrafricaine, le représentant de la Suède est réélu Président de la formation Libéria et le représentant de la Suisse est réélu Président de la formation Burundi pour un mandat prenant fin le 31 décembre 2020.*

*Déclaration du Président sortant*

11. **Le Président** déclare qu'à l'occasion de leur toute première réunion hors Siège, qui s'est tenue en janvier 2020 à Carthagène (Colombie), les membres de la Commission ont pu observer de près les difficultés auxquelles sont confrontés les artisans de la paix. En 2019, la Commission s'est rendue en Sierra Leone et dans deux autres États membres de l'Union du fleuve Mano, à savoir la Côte d'Ivoire et le Libéria. La demande du Président de la Sierra Leone de retirer son pays de l'ordre du jour officiel de la Commission a été prise en considération. Des réunions ont eu lieu avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ainsi qu'avec la Banque mondiale, avec la participation du Groupe Fragilité, Conflit et Violence de cette dernière. La Commission a également été représentée à la septième réunion de la plateforme ministérielle de coordination pour le Sahel.

12. Les modalités proposées par la Commission pour l'examen de 2020 du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies sont axées sur la mise en œuvre sur le terrain. Le processus d'examen se déroulera en deux étapes, l'une informelle et l'autre formelle, et portera sur le renforcement de l'action collective menée en vue de consolider la paix, sur la base du principe de l'appropriation nationale. La Commission s'efforce d'approfondir ses relations avec le Conseil de sécurité, auprès duquel elle a joué un rôle consultatif en 2019 dans le cadre de dialogues interactifs et de sessions d'information. La délégation allemande a joué un rôle clé en qualité de coordinatrice informelle des relations entre les deux organismes. La Commission a également organisé des événements conjoints avec l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, ainsi que des réunions thématiques sur des questions telles que sa stratégie en matière d'égalité des genres, le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, et le lien entre les travaux de la Commission et la coopération Sud-Sud.

13. Outre sa réunion avec la Banque mondiale, la Commission a tenu, en 2019, une réunion avec la Banque africaine de développement. De plus, des représentants de la Banque interaméricaine de développement ont assisté à la réunion de la Commission en Colombie. Toutes ces réunions ont permis de souligner l'importance d'une meilleure

coordination des efforts de consolidation de la paix. Le Fonds pour la consolidation de la paix a joué un rôle essentiel dans le financement des projets et dans la promotion de la cohérence au sein du système des Nations Unies. Le Secrétaire général a récemment renouvelé son appel aux États Membres pour un accroissement considérable des contributions au Fonds, et les membres de la Commission ont eux aussi souligné à quel point il importe d'en augmenter ses ressources.

14. *M. Blanchard (Canada) prend la présidence.*

#### *Déclaration du nouveau Président*

15. **Le Président** déclare que les priorités de la Commission pour 2020 sont les suivantes : approfondir l'engagement de la Commission auprès des États Membres intéressés qui risquent de sombrer ou de sombrer à nouveau dans un conflit ; renforcer son rôle de conseillère auprès du Conseil de sécurité ; nouer des liens plus étroits avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et les banques régionales de développement pour garantir une meilleure intégration des aspects liés aux risques macroéconomiques, aux priorités fiscales et économiques ainsi qu'aux besoins de subsistance des populations touchées par les conflits dans le processus décisionnel de l'ONU ; renforcer le rôle de liaison de la Commission au sein de l'ONU ainsi qu'avec les organisations régionales et sous-régionales afin de mieux aligner le soutien sur les priorités nationales en matière de consolidation de la paix ; et organiser des consultations ouvertes à tous les États Membres lors de la phase informelle de l'examen de 2020 du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU.

16. La Commission se concentrera sur les moteurs économiques et les risques pour la paix. Il convient d'agir davantage et de manière plus précoce afin d'aider les pays à jeter les bases d'une croissance économique durable et inclusive. La Commission devrait aborder des questions telles que la viabilité de la dette, la réforme de la politique macroéconomique, la corruption et les flux financiers illicites, ainsi que le développement d'un secteur privé qui favorise la paix et l'adoption de pratiques commerciales tenant compte des risques de conflit. L'augmentation massive d'infrastructures durables pourrait en partie réduire les risques de sécurité que posent le changement climatique et les inégalités dans les pays touchés ou pouvant être touchés par des conflits. Il faut aussi prendre davantage de mesures en faveur des jeunes. L'ONU doit mener une action plus efficace dans ces domaines.

17. La Commission s'efforcera de mettre à profit l'expertise et le soutien des institutions financières

internationales, des banques régionales de développement et du secteur privé. Les États Membres devront assumer le rôle qui leur revient en augmentant leurs contributions au Fonds pour la consolidation de la paix. La Commission devrait intégrer une perspective de genre dans tous ses dialogues relatifs à des questions nationales et régionales, et redoubler d'efforts pour mettre en œuvre le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Les membres de la Commission sont encouragés à servir de coordinateurs auprès d'autres organismes de l'ONU, en particulier l'Assemblée générale et le Conseil économique et social.

#### **Travaux de la Commission de consolidation de la paix**

18. **Le Président** indique que les représentants de l'Union européenne, de la Gambie, du Maroc et de la Suisse ont demandé à participer au dialogue sur le point à l'examen.

19. *À l'invitation du Président, M. Skoog (Union européenne), M. Jaiteh (Gambie), M. Halfaoui (Maroc) et M. Lauber (Suisse) prennent place à la table du Comité.*

20. **M. Fernandez-Taranco** (Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix) déclare que la Commission jouera un rôle important dans l'examen de 2020 du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU. Le rapport de 2020 du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix sera axé sur les résultats et l'impact sur le terrain. L'intention du Président de la Commission de continuer à élargir le rôle de cette dernière est saluée, tout comme la consolidation permanente de ses partenariats avec les institutions financières internationales et les organisations régionales et sous-régionales. Les réunions tenues par la Commission en 2019 avec l'Union africaine, la Banque africaine de développement et la Banque mondiale constituent des avancées dans la bonne direction. Il existe de grandes possibilités de s'engager de la même manière avec d'autres organisations régionales et sous-régionales. Le succès de la réunion de la Commission en Colombie devrait encourager les États Membres à organiser davantage d'événements de ce type hors Siège.

21. Les synergies entre la Commission et le Fonds pour la consolidation de la paix ont été renforcées. Le Fonds tient désormais les États Membres informés de ses activités et utilise mieux les dialogues politiques de la Commission pour éclairer ses propres décisions, sans compromettre son indépendance. Le soutien que demande le Fonds dépasse le montant des contributions

qui lui sont versées. En 2019, il n'a pas été en mesure de répondre à certaines demandes d'investissement dans des contextes critiques. L'objectif de contribution au Fonds de 500 millions de dollars des États-Unis d'Amérique par an équivaut à seulement 0,029 % des dépenses militaires annuelles mondiales et devrait être facile à atteindre. Dans son rapport sur la consolidation et la pérennisation de la paix de 2018, le Secrétaire général a présenté des modes de financement des activités de consolidation de la paix par des contributions volontaires, statutaires et novatrices. Restées lettre morte, ces recommandations constituent une occasion manquée.

22. La Commission constitue une plateforme précieuse en vue de réunir les acteurs pertinents et de parvenir à un engagement plus cohérent et plus efficace de la communauté internationale dans les situations de conflit. Depuis que le Bureau d'appui à la consolidation de la paix fait partie du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, l'ONU a amélioré sa capacité en matière de planification précoce, stratégique et conjointe. Le Bureau est en effet plus apte à soutenir la Commission en ce qui concerne la préparation des réunions et l'établissement des priorités.

23. **M. Osuga** (Japon) affirme que la clé de la consolidation de la paix est de veiller à ce que les pays concernés demeurent les acteurs principaux du processus de consolidation de la paix. La Commission estime que la meilleure solution est de partager avec les pays dans lesquels elle œuvre les bonnes pratiques et les leçons apprises dans d'autres parties du monde. La Commission devrait donc approfondir ses dialogues sur des questions thématiques, notamment ceux relatifs au renforcement des institutions. L'objectif ultime est de permettre aux personnes, y compris les plus vulnérables qui se trouvent dans des pays touchés par des conflits, de mener une vie pacifique et épanouie. Le lien entre les actions en faveur de la paix et les actions humanitaires, ainsi que les efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement durable, guidés par le concept de sécurité humaine, sont cruciaux pour atteindre cet objectif. Le Fonds pour la consolidation de la paix étant essentiel pour changer réellement la donne sur le terrain, il convient de renforcer les synergies entre ses travaux et ceux de la Commission.

24. **M. Singer Weisinger** (République dominicaine) déclare qu'en 2019, la Commission a réussi à approfondir ses liens avec le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et les institutions financières internationales. Il importe de continuer à consolider ces liens ainsi que la coopération avec ces organismes. La délégation de la République dominicaine souscrit aux priorités énoncées par le Président, en particulier en ce

qui concerne le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. De même, la Commission devrait continuer à chercher des moyens de faire participer les femmes aux processus de consolidation de la paix.

25. **M. Edrees** (Égypte) affirme que sa délégation se félicite de la place centrale qu'a accordé la Commission à l'Afrique en 2019. Son pays s'est engagé très tôt dans des consultations régionales, en organisant un atelier sur la consolidation et la pérennisation de la paix en Afrique, qui s'est tenu en novembre 2019 à Addis-Abeba, ainsi qu'en accueillant le Forum d'Assouan sur la paix, la sécurité et le développement durables en Afrique, en décembre de la même année, afin que le point de vue africain soit pris en considération dans le processus d'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU en 2020. La délégation égyptienne souhaite que la Commission entreprenne davantage d'activités opérationnelles sur le terrain.

26. **M. Vieira** (Brésil), s'exprimant en sa qualité de Président de la formation Guinée-Bissau, déclare qu'après les récentes élections présidentielles et législatives tenues dans ce pays, la formation est bien placée pour favoriser les synergies entre l'ONU et les acteurs régionaux et internationaux dans leurs efforts visant à aider la Guinée-Bissau à atteindre ses objectifs de consolidation de la paix. Elle est prête à soutenir le processus de reconfiguration du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau. Il convient cependant que les changements futurs quant à la présence de l'ONU en Guinée-Bissau n'entravent pas la capacité de cette dernière à renforcer la consolidation de la paix dans le pays.

27. **M. Lauber** (Suisse), s'exprimant en sa qualité de Président de la formation Burundi, déclare que la Sous-secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix et lui-même rencontreront prochainement des fonctionnaires du gouvernement burundais. En 2020, la formation continuera de se concentrer sur les aspects économiques et sociaux de la consolidation de la paix au Burundi, en appui au plan de développement national de ce pays. Des efforts sont actuellement déployés pour que les élections prévues en mai 2020 se déroulent de manière transparente, fiable et pacifique.

28. **M<sup>me</sup> Byrne Nason** (Irlande) affirme que sa délégation convient que les liens avec d'autres organes de l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité et le Fonds pour la consolidation de la paix, doivent être renforcés. Elle se félicite des efforts déployés par la Commission pour favoriser le dialogue sur le rôle des femmes et des jeunes dans la promotion de la paix et de la sécurité.

29. **M<sup>me</sup> Juul** (Norvège) souligne l'importance des travaux de la Commission relatifs au programme pour les femmes et la paix et la sécurité ainsi que du rôle consultatif de celle-ci auprès du Conseil de sécurité. Il est tout aussi essentiel de renforcer les relations entre la Commission et le Conseil économique et social, étant donné le lien étroit qui unit le développement et la consolidation de la paix. La Norvège est particulièrement préoccupée par le financement de la consolidation de la paix et continuera à apporter des contributions substantielles au Fonds pour la consolidation de la paix.

30. **M. Rai** (Népal) déclare que la Commission contribue à faciliter la participation des femmes et des jeunes aux activités de consolidation de la paix et aux processus politiques, à promouvoir le consensus entre les acteurs nationaux, à combattre les causes profondes des conflits et à faire en sorte que les pays élaborent leur propres solutions. La Commission a mené une collaboration fructueuse avec les gouvernements pour réformer et renforcer les institutions nationales et s'est engagée efficacement auprès des organisations régionales et internationales.

31. La coordination, la cohérence et la coopération entre la Commission et le Conseil de sécurité devraient être renforcées. Le soutien international devrait être correctement aligné sur les priorités nationales afin de garantir la complémentarité. La Commission devrait s'associer à des acteurs nationaux, régionaux et internationaux pour offrir une formation technique et professionnelle aux femmes et aux jeunes, en vue de créer des perspectives d'emploi et de favoriser l'esprit d'entreprise. La Commission devrait également veiller à consulter les femmes, les jeunes et les membres de la société civile, qui pourraient l'aider à élaborer des solutions pragmatiques et novatrices. Le changement climatique alimentant les conflits intercommunautaires, la Commission devrait établir des partenariats avec les organisations pertinentes pour élaborer un cadre de prévention des conflits induits par le changement climatique. La Commission doit disposer d'un financement prévisible et durable pour s'acquitter de son mandat. La délégation népalaise soutient dès lors la proposition du Secrétaire général de recourir à des sources de financement novatrices.

32. **M. Popolizio** (Pérou) déclare que sa délégation se félicite des efforts entrepris par la Commission pour promouvoir la participation des femmes aux processus de consolidation de la paix, conformément à la résolution [2493 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, et espère que de nouveaux progrès seront réalisés en 2020. Il souligne l'importance que revêt le rôle consultatif de la Commission auprès du Conseil de sécurité et invite

instamment ces deux entités à continuer de chercher de nouvelles façons de travailler ensemble, en particulier en ce qui concerne les pays en transition ou sortant d'un conflit. La Commission devrait continuer à dialoguer sur des questions transversales, telles que l'assistance électorale, la participation des jeunes et le renforcement des institutions. La Commission a besoin d'un financement stable et prévisible pour pouvoir mener à bien son important travail sur le terrain.

33. **M. Amde** (Éthiopie) déclare qu'au cours de l'année précédente, la Commission a utilisé efficacement son rôle intergouvernemental pour renforcer la coordination, les synergies et la complémentarité, et ainsi renforcer l'appui de l'ONU à la consolidation de la paix. La Commission a abordé avec succès des questions spécifiques à certains pays ainsi que des questions régionales et thématiques, et a renforcé son rôle consultatif, attirant l'attention de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social sur l'importance de prévenir les conflits ainsi que de construire et de maintenir la paix. Il salue les efforts réalisés par la Commission pour renforcer ses partenariats avec l'Union africaine, l'Union européenne, la Banque mondiale et d'autres organisations.

34. En plus de combler les lacunes existantes dans le lien entre la paix, la sécurité et le développement, la Commission doit renforcer son action en matière de prévention afin de s'attaquer aux facteurs de conflit. Pour être efficace, l'examen de 2020 du dispositif de consolidation de la paix devra remédier à la fragmentation du système de l'ONU et fournir une feuille de route sur la manière de mobiliser des ressources financières prévisibles et suffisantes pour les actions de consolidation de la paix.

35. **M. Skoog** (Union européenne) affirme que la Commission a fait d'énormes progrès au cours des cinq dernières années. Il salue l'approche régionale de la Commission, l'accent thématique qu'elle place sur les femmes et les jeunes, ainsi que son rôle de liaison et de conseillère. L'importance des travaux de la Commission a été reconnue au plus haut niveau par les États Membres, notamment lors de la visite de la Commission dans les États membres de l'Union du fleuve Mano. En 2020, la Commission devrait renforcer ses partenariats avec la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales, et promouvoir l'appropriation locale. Il invite instamment tous les États Membres à soutenir leurs engagements politiques en faveur de la consolidation de la paix par des contributions financières.



36. **M. Cho** (République de Corée) annonce qu'au vu du rôle essentiel joué par la Commission dans la sensibilisation et la mobilisation d'un soutien politique, sa délégation espère que la Commission pourra continuer d'aider les États à mobiliser des fonds et des compétences. La Commission devrait s'engager de manière plus stratégique avec d'autres entités de l'ONU, avec les institutions financières internationales et avec le secteur privé. Elle devrait renforcer son rôle consultatif auprès d'autres organismes intergouvernementaux, notamment l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, en vue de fournir un soutien intégré et transversal. La délégation de la République de Corée espère que la Commission continuera à se concentrer sur le renforcement du lien entre la consolidation de la paix et le développement. Dans le cadre de l'examen de 2020 du dispositif de consolidation de la paix, la République de Corée organisera des consultations régionales au mois d'avril pour discuter de la manière dont la Commission et le système des Nations Unies dans son ensemble pourraient coopérer plus étroitement avec les coordinateurs résidents pour construire et maintenir la paix.

37. **M. Schulz** (Allemagne) déclare que l'Allemagne, en tant que coordinatrice informelle des relations entre la Commission et le Conseil de sécurité, continuera à travailler au renforcement du rôle consultatif de la Commission. En 2019, la Commission a mené un dialogue interactif informel sur le Sahel avec le Conseil de sécurité avant que ce dernier ne visite le Mali et le Burkina Faso. Elle a par ailleurs organisé des réunions d'évaluation et fourni des contributions écrites au Conseil. La Commission doit continuer à fournir des conseils spécifiques et opportuns au Conseil. L'Allemagne s'est fermement engagée à soutenir le Fonds pour la consolidation de la paix, qui est essentiel en vue de réaliser des progrès sur le terrain, et lui a octroyé 40 millions d'euros en 2019. Toutefois, le nombre d'États Membres contributeurs est relativement faible, et le Fonds n'a pas été en mesure de répondre à certaines demandes d'assistance récentes, faute de ressources. L'intervenant invite donc instamment tous les États Membres à contribuer au Fonds.

38. **M. Kakanur** (Inde) affirme que le développement par la collaboration et le partenariat est nécessaire pour soutenir la consolidation de la paix. Sa délégation espère que le processus d'examen de 2020 renforcera le dispositif de consolidation de la paix et le rendra plus réactif aux besoins immédiats et à long terme des pays qui se remettent d'un conflit. Attirant l'attention sur l'expérience unique de son pays en matière d'édification d'une nation dans un cadre complexe et diversifié,

l'intervenant déclare que l'Inde est pleinement disposée à partager ses expériences en matière de développement avec d'autres États et qu'elle continuera à apporter un soutien bilatéral et multilatéral aux initiatives de consolidation des structures étatiques.

39. **M. Mlynár** (Slovaquie) déclare qu'au cours du processus d'examen de 2020, il conviendra d'insister sur l'importance que revêtent la cohérence, la coordination et la complémentarité, la participation et l'appropriation nationale, ainsi que les partenariats avec d'autres organisations. Les besoins des populations sur le terrain doivent également être pris en compte. La délégation slovaque est résolue à travailler sur des questions transversales, notamment la participation des femmes et des jeunes ainsi que la réforme du secteur de la sécurité et la gouvernance.

40. **M<sup>me</sup> Fatima** (Bangladesh) affirme que le Bangladesh, l'un des principaux pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, est parfaitement conscient de l'importance que revêt le renforcement des capacités nationales dans les pays sortant d'un conflit. Sa délégation salue le travail des formations pays et les efforts déployés pour partager les leçons apprises et les bonnes pratiques ainsi que pour éliminer les cloisonnements. Le Fonds pour la consolidation de la paix est un modèle d'investissement réussi, et le Bangladesh continuera à le soutenir. Les États Membres doivent s'efforcer de donner une impulsion aux priorités du Secrétaire général pour 2020 afin de garantir que l'accent placé sur la prévention guide l'ensemble des travaux entrepris en faveur d'une paix durable. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a un rôle essentiel à jouer en tant que charnière de l'engagement de l'Organisation en matière de prévention des conflits et de maintien de la paix entre les trois piliers de l'ONU. Le Bangladesh continuera d'assurer la liaison entre la Commission et le Mouvement des pays non alignés, notamment en informant le Mouvement au sujet des travaux de la Commission.

41. **M. Castañeda Solares** (Guatemala) affirme que le processus d'examen de 2020 offre de grandes possibilités en vue de renforcer le dispositif de consolidation de la paix de l'ONU et de garantir que cette dernière est adaptée à la réalisation de ses objectifs et capable de répondre aux besoins sur le terrain. L'approche de l'Organisation doit être cohérente, complète, inclusive et centrée sur la prévention, le développement durable et la lutte contre les causes profondes des conflits.

42. **M<sup>me</sup> Mwangi** (Kenya) déclare que la Commission devrait se concentrer sur des initiatives et des mécanismes locaux de consolidation de la paix.

Accorder un plus grand rôle à la Commission pendant les périodes de transition, tant dans le cadre de ses missions qu'en dehors de celles-ci, favoriserait la mise en place de bureaux d'appui à la consolidation de la paix sur le terrain. La mise en œuvre de modes de financement novateurs, notamment par le renforcement des liens avec des partenaires financiers et de développement régionaux et sous-régionaux, aiderait à mobiliser des ressources, à surmonter les difficultés spécifiques à chaque situation et à combler les lacunes financières et institutionnelles. En outre, la mise en place d'une plateforme de partage d'études de cas et de leçons apprises aiderait les États Membres à comprendre les liens entre, par exemple, le changement climatique et l'extrémisme violent et le terrorisme. Renforcer le rôle de liaison et de conseillère que joue la Commission permettrait d'améliorer la cohérence au sein du système des Nations Unies. Un calendrier de réunions prospectif, prévisible et flexible, comprenant des examens réguliers des méthodes de travail de la Commission ainsi que des dialogues sur le rôle des femmes et des jeunes dans la consolidation de la paix, permettrait à la Commission d'apporter une contribution plus éclairée au processus d'examen de 2020. Au vu de la multiplicité des causes profondes des conflits, la Commission doit également s'efforcer de renforcer le secteur du développement, en particulier dans les pays fragiles, et de consolider ses partenariats avec les gouvernements et le secteur privé.

43. **M. Jaiteh** (Gambie) déclare que sa délégation soutient les priorités de la Commission pour 2020 et se réjouit de continuer à travailler en étroite collaboration avec la Commission. Le soutien financier et l'engagement constant de tous les États Membres sont essentiels à la consolidation et au maintien de la paix.

44. **M. Halfaoui** (Maroc) affirme que sa délégation se réjouit que la Commission ait abordé de nouvelles questions thématiques et renforcé sa coopération avec le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale en 2019. En sa qualité de pays occupant la présidence de la formation République centrafricaine, le Maroc a fourni des conseils au Conseil de sécurité lors de la préparation du renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). La Commission a également renforcé ses partenariats avec les organisations régionales et les institutions financières internationales et permis d'améliorer la cohérence des travaux de l'Organisation. Les réformes audacieuses introduites par le Secrétaire général, l'approche transversale et intégrée en matière de maintien de la paix, l'accent mis sur l'appropriation nationale, la stratégie de la Commission en matière d'égalité des

genres et sa réflexion sur la manière de mobiliser des ressources financières suffisantes pour la consolidation de la paix sont autant de facteurs ayant contribué aux réussites de la Commission en 2019.

45. Le Représentant permanent du Maroc effectuera une visite en République centrafricaine à l'occasion du premier anniversaire de la signature de l'accord de paix. En plus d'assurer le suivi des progrès réalisés dans le cadre du processus de paix et des préparatifs pour la tenue d'élections libres et équitables en décembre 2020, il a l'intention de rencontrer des représentants de la MINUSCA et d'autres partenaires pour discuter de l'évolution de la situation sur le terrain, notamment en ce qui concerne l'état de droit et le système judiciaire.

46. **M. Vaverka** (Suède) déclare que la Commission dispose d'un mandat unique pour interagir avec un large éventail d'acteurs et s'appuyer sur leur expertise. Il incombe aux États Membres de veiller à ce que la Commission soit pertinente et exploite son potentiel en tant que charnière des trois piliers de l'ONU. Au cours du processus d'examen de 2020, il conviendra d'examiner la capacité de l'Organisation à faire preuve d'unité dans l'action ainsi que de mettre en évidence les difficultés actuelles, notamment la question du financement de la consolidation de la paix. Le Fonds pour la consolidation de la paix doit être complété par des partenariats avec la Banque mondiale, l'Union africaine, l'Union européenne et les institutions financières internationales. Il est également essentiel de poursuivre les efforts en vue de garantir la participation des femmes et l'inclusion d'une perspective de genre dans la consolidation de la paix. La réalisation d'une paix durable repose sur l'intégration universelle du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

47. En tant que délégation assumant la présidence de la formation Libéria, la délégation suédoise travaillera avec la mission permanente du Libéria pour promouvoir des partenariats et une collaboration renforcés avec la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et les acteurs régionaux. La situation au Libéria demeure fragile, et l'intervenant invite instamment la communauté internationale à continuer de soutenir ce pays dans ses efforts de maintien de la paix.

48. **M. Michon** (France) affirme qu'en 2020, la Commission devrait continuer à affiner sa stratégie en matière d'égalité des genres, renforcer son partenariat avec la Banque mondiale et examiner les conséquences du changement climatique sur la paix et la sécurité en vue de formuler des recommandations spécifiques sur la prévention des conflits. Il convient de tout faire pour que la Commission soit aussi efficace que possible. La coordination avec le Conseil de sécurité est essentielle

pour garantir que les recommandations formulées par la Commission soient opportunes et pertinentes. Des communiqués de presse devraient être publiés après les réunions de la Commission afin de mieux faire connaître ses travaux. Enfin, les représentants de la société civile et du secteur privé devraient être invités plus régulièrement à s'adresser à la Commission.

49. **M<sup>me</sup> Kalis** (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) annonce qu'en 2019, son pays a contribué à hauteur de 20 millions de dollars des États-Unis au Fonds pour la consolidation de la paix. Alors que le rôle consultatif de la Commission auprès du Conseil de sécurité gagne en importance et que les États Membres comprennent de mieux en mieux l'intérêt de s'engager volontairement auprès de la Commission, il convient de créer de meilleures synergies entre la Commission, le Fonds pour la consolidation de la paix et les entités de réalisation du système de développement de l'ONU. L'approche de la Commission vis-à-vis du Conseil doit devenir plus stratégique. La capacité de la Commission en matière de plaidoyer devrait également être renforcée. Au cours du processus d'examen de 2020, la délégation du Royaume-Uni donnera la priorité au financement de la consolidation de la paix, à l'intégration des approches des Nations Unies pour une meilleure prévention des conflits et au renforcement des partenariats entre l'ONU et les institutions financières internationales.

*La séance est levée à 12 h 45.*